



EXPLORCAMP

Table 1 - « Ubuntu, le système libre ! »

Table 2 - « Système d'information personnel avec le RSS »

Table 3 - « Podcasts et vidéos en ligne »

Table 4 - « Tout connaître sur le réseau ASTER »

Table 5 - « Fonctions avancées du portail cyber-base.org »

Table 6 - « Information Jeunesse et CALIF »

Table 7 - « Technologies innovantes autour de manifestations culturelles »

Table 8 - « Actions en direction de publics en difficultés en partenariat avec un organisme spécialisé »

Table 9 - « Tourisme et actions des espaces Cyber-base pour la valorisation des territoires »

Table 10 - « Outils de communication du réseau »

*Vous choisissez le thème d'une table
et vous avez 25 minutes pour tout savoir...
Au coup de GONG, vous changez de table !*





ACTION EN DIRECTION DE PUBLICS EN DIFFICULTES EN PARTENARIAT AVEC UN ORGANISME SPECIALISE



PRESENTATION DES ACTEURS

Mélanie PRE

Animatrice
Cyber-base de Gramat



Marlène MONBERTRAND

Educatrice spécialisée
Foyer Occupationnel
« La Passerelle »



Foyer Occupationnel

46120 LEYME



Institut Camille Miret

POINT DE DEPART DU PROJET FOYER OCCUPATIONNEL « LA PASSERELLE »

- ❏ Répondre aux objectifs généraux du projet d'établissement
- ❏ Ouverture du Foyer Occupationnel vers l'extérieur
- ❏ Objectifs de la demande



VALIDATION DU PROJET CYBER-BASE GRAMAT



- ☞ Répondre à la charte Cyber-base Midi-Pyrénées
- ☞ Disponibilité de planning
- ☞ Mise en place d'un travail d'équipe



FORMALITES ADMINISTRATIVES

🖱 Décision commune du jour, de l'horaire, du temps imparti à l'activité

🖱 Convention de mise à disposition de la Cyber-base de la médiathèque municipale de Gramat

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)

☎ : 05.65.38.70.41
Fax : 05.65.38.70.90

C O N V E N T I O N

Entre,
La Commune de GRAMAT, représentée par son Maire, Monsieur Franck THEILL,
agissant au nom et pour le compte de la Commune,
Et,
Le Foyer Occupationnel « La Passerelle », représenté par son Directeur, M. VANEL.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :
La commune de GRAMAT met à disposition du Foyer Occupationnel la Cyberbase de la médiathèque de Gramat.
L'objet de cette mise à disposition est de permettre à un groupe de 6 résidents d'accéder à des activités de découverte et/ou ludiques à partir de l'équipement informatique.

ARTICLE 2 :
L'utilisation des locaux aura lieu à un rythme de deux vendredis par mois, (1^{er} et 3^{ème}) de 10h30 à 11 h30.
La mise à disposition s'effectue à titre gracieux.

ARTICLE 3 :
La présente convention est conclue jusqu'au 31 Décembre 2007.
La convention pourra être renouvelée par l'une ou l'autre des parties, à charge pour celle qui en prendra l'initiative d'en avertir l'autre au moins deux mois avant la date d'échéance.
La mise à disposition du local pourra être interrompue ponctuellement pour une nécessité de service public.

ARTICLE 4 :
L'association assurera la prise en charge des dommages causés par les utilisateurs qui entrent dans le cadre de cette convention.

Fait à Gramat, le 26 Octobre 2007 en double exemplaire.

Le Foyer Occupationnel
LE FOYER OCCUPATIONNEL
« LA PASSERELLE »
BRUNO LEVYEL

Le Maire-adjoint
Députée aux affaires sociales.
Jacqueline ROY

DEROULEMENT DE L'ACTIVITE



☞ La séance découverte

☞ Déroulement des séances suivantes



RETOURS D'EXPERIENCE

L'ANIMATEUR

- 🖱 Adapter son attitude face à la personne
- 🖱 Repérer les besoins

LES USAGERS

- 🖱 Valorisation de leur statut
- 🖱 Ouverture sociale
- 🖱 Créer des liens d'appartenance à une communauté

LES DIX PETITES REGLES

- Il ne faut pas avoir peur d'être inquiet à l'idée d'accueillir une personne handicapée pour la première fois.
- Nous sommes tous capables d'accueillir des personnes en situation de handicap.
- Cela ne demande pas de formation spécifique, mais du bon sens pratique, c'est à dire un peu de préparation et une bonne organisation d'équipe.
- Vous accueillez avant tout des personnes qui souhaitent être aussi bien reçues que tout le monde, malgré leur différence.
- Chaque personne est différente et elle ne se résume pas à sa déficience.
- Les pathologies sont très variées et il n'existe pas de livre de recettes indiquant ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans chaque cas.
- Les personnes handicapées en savent plus que vous sur ce qu'elles peuvent faire ou non, alors demandez-leur !
- "Quand tu ne sais pas faire, demande à quelqu'un qui l'a déjà fait" (proverbe universel).
- N'hésitez pas à prendre contact avec des associations ou des professionnels expérimentés afin de demander conseil ou établir des partenariats.
- Vous avez le droit de vous tromper, de ne pas y arriver ainsi que de ne pas comprendre ce que l'on cherche à vous dire.

LIENS UTILES

<http://www.creatif-public.net/>

<http://www.creatif-public.net/IMG/pdf/GuideHandicapEPN.pdf>

<http://www.creatif-public.net/IMG/GuideCReATIF2.pdf>

<http://www.ntic-lot-h.com/>